

MALLET Lydie

6 octobre 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 5 août 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Lydie, Simone MALLET, commissaire de justice associée sous le titre d'huissière de justice associée en application du dernier alinéa du IV de l'article 25 de l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « SELARL Stéphane GODILLOT Elodie TAILHARDAT et Lydie MALLET TITULAIRE D'UN OFFICE D'HUISSIER DE JUSTICE », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « SELARL STEPHANE GODILLOT ET ELODIE TAILHARDAT »

Associé (s) en exercice :

Stéphane GODILLOT, Elodie TAILHARDAT
